

Département de la Charente Maritime

Commune de MURON

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PIECE 2

POS / PLU	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
ELABORATION DU POS	12/12/83	20/12/85	14/08/87
REVISION DU POS/PLU	01/03/96	04/02/00	01/03/01
REVISION DU POS EN PLU	23/04/04	12/09/07	17/03/08

CREA Urbanisme Habitat - 22 rue Eugène Thomas - 17000 LA ROCHELLE

Croissance démographique et vie locale

Muron compte en 2005, environ 1200 habitants. Depuis plusieurs années, l'évolution de la population de Muron est marquée par une diminution régulière du nombre de personnes par ménage. Par conséquent, il est nécessaire de produire de nouveaux logements pour simplement maintenir sa population.

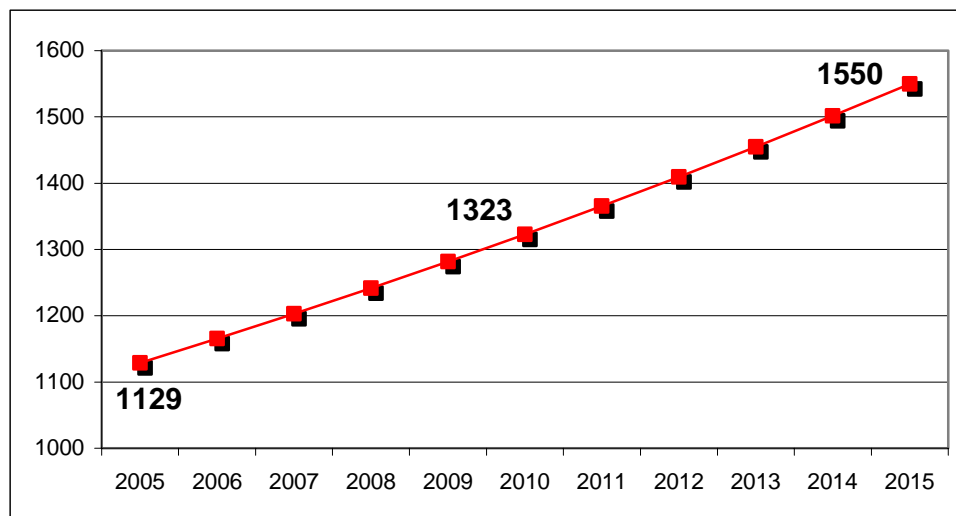
Pour simplement maintenir la population communale dans les 10 ans à venir, il convient de prévoir 7 logements par an.

Au-delà du simple maintien de sa population, la commune de Muron a pour objectif d'accueillir de nouveaux ménages afin de maintenir et de développer le niveau d'équipement et de services offert à l'ensemble de la population.

L'objectif est d'atteindre un taux annuel de croissance 3,2%. L'orientation est de permettre l'accueil d'environ 250 nouveaux ménages d'ici 2015 soit un rythme moyen de 25 logements par an (rythme constaté entre 2002 et 2007).

L'orientation est d'offrir les moyens suffisants de répondre à cette demande de logements qui se traduit par un besoin de foncier disponible d'au moins 22ha.

La population communale pourrait dépasser en 2015 le seuil de 1550 habitants.



La commune souhaite développer en priorité son bourg (80% des logements) et plus raisonnablement l'île d'Albe (20% des logements).

Protection des espaces et des paysages ruraux

Plus des deux tiers de la commune de Muron sont des marais. Les marais font partie de l'ensemble hydraulique et naturel plus vaste des marais de Rochefort, protégés comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) au sein du réseau Natura 2000.

L'orientation de la commune est de protéger les marais de son territoire et de promouvoir les moyens d'une gestion durable des prairies humides.

A cet effet, la commune souhaite permettre :

- le maintien et le développement des élevages bovins présents sur la commune
- la préservation des terres fourragères et céréalières
- l'entretien et l'aménagement des réseaux hydrauliques

Cette préoccupation de protection des espaces naturels incite également à privilégier le développement du bourg et de l'Île d'Albe.

Le bourg est déjà assaini collectivement. Le bon fonctionnement de la station de traitement des eaux usées permet de maîtriser les risques de pollutions des sols et des eaux. La commune s'est également engagée à réaliser un assainissement collectif de l'Île d'Albe et des Grandes Maisons.

Afin de conserver ce qui fait son caractère et son identité, la commune veut protéger :

- Les coteaux boisés de l'Île d'Albe
- Les points de vue offerts depuis l'Île d'Albe sur les marais
- Les canaux et la végétation des rives
- Les boisements humides, en particulier à l'ouest du bourg

Cette orientation générale de protection des paysages se décline également dans l'objectif de :

- maintien des limites paysagères des sites urbains du bourg et de l'Île d'Albe ; l'urbanisation restera à l'intérieur des lignes de crêtes et des limites végétales.
- Protection et replantation des alignements d'arbres le long de la RD 911.

Une mise en valeur du patrimoine urbain et architectural

Muron est riche d'un patrimoine urbain et d'un patrimoine bâti rural traditionnel de l'occupation humaine des marais.

Le projet de la commune est de :

- protéger l'organisation urbaine de son bourg : ses ruelles, ses querreux, ses jardins, ses venelles piétonnes...
- mettre en valeur les éléments de petit patrimoine : puits, fontaines, croix, etc.
- recréer une qualité similaire dans les nouvelles opérations urbaines
- permettre la conservation et la mise en valeur des fermes de marais et des anciennes constructions dans les hameaux, sans que cela ne nuise ni à l'environnement ni à l'agriculture.

Dynamique économique et sociale

La commune possède un bon niveau de services et d'équipements publics. La déviation de la RD 911 a permis de retrouver une qualité de vie certaine dans le centre bourg. Le réaménagement de place de la Mairie et de l'ancienne rue principale a permis de redynamiser les commerces.

Le souhait de la commune est de poursuivre et de conforter son tissu commercial et artisanal.

A cet effet, il est projeté l'extension de la zone artisanale au nord du bourg (à 500m de la place de la mairie) pour permettre l'installation de nouveaux artisans et commerçants.

La commune maintient également la fonction artisanale du site de Longuépée, à l'ouest du bourg. Elle préserve la fonction économique agricole des « terres hautes ».

Au sud du bourg, sont rassemblés les équipements scolaires, la bibliothèque, les terrains de sports et la salle polyvalente.

Il est projeté le réaménagement de ce secteur, l'agrandissement des espaces de stationnement et l'amélioration de la sécurité routière aux abords de ces équipements.

Autour de ces équipements, la commune a l'opportunité de réaliser de nouvelles opérations résidentielles et ainsi de rééquilibrer les deux polarités du bourg.

Prise en compte des risques et des nuisances

La commune est confrontée à un risque d'inondation sur les zones de marais. L'orientation est de limiter le nombre de personnes et de biens dans cette zone : il ne sera pas admis la création de nouveaux logements ou de toute nouvelle construction dans les zones concernées.

Le risque le plus important relève de la sécurité routière, en particulier dans la traversée de l'île d'Albe. Le développement urbain de l'île d'Albe est donc limité et circonscrit dans un secteur, au sud des Grandes Maisons, offrant une bonne accessibilité et en retrait de la zone de bruit de la RD 9111.

Pour tenir compte des nuisances sonores liées au trafic sur la RD 911, le développement du bourg vers l'Est restera en retrait de la zone de bruit. Il tiendra compte également de la zone humide au nord.

Le projet communal tient compte des contraintes de fonctionnement des activités de la commune et tend à diminuer les nuisances liés au rapprochement des fonctions urbaines en :

- Limitant le développement urbain autour du site agricole de l'île d'Albe
- Maintenant l'espace « tampon » au sud-ouest du bourg entre l'élevage et les habitations
- Planifiant le déplacement du site agricole existant à l'ouest du bourg
- Déplaçant les circulations des engins agricoles sur un nouveau chemin rural à l'ouest du bourg, permettant ainsi d'envisager le réaménagement de la rue de la Résistance.

L'orientation de développement d'itinéraires cyclables assurant des déplacements sécurisés entre les communes est inscrite dans le projet communal.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Muron



- | | | | |
|--|---|--|--|
| | Développement organisé de l'habitat dans le bourg et à l'Ile d'Albe | | Protection des marais |
| | Développement limité des "Quatre Vents" | | Protection des terres agricoles des terres hautes |
| | Prise en compte des limites naturelles des sites et mise en valeur paysagère (ru et lignes de crêtes) | | Maintien et développement des élevages pour la gestion des espaces naturels |
| | Maintien des espaces tampon entre zone urbaine et exploitation agricole | | Protection des coteaux de l'Ile d'Albe et des lisières boisées entre terres hautes et marais |
| | Mise en place d'un chemin de contournement agricole entre la route de Landrais et la voie de Treize Oeufs | | Plantation d'alignements d'arbres en bordure de la RD 911 |
| | Assainissement collectif des deux pôles urbains et de leurs extensions | | Protection et mise en valeur des secteurs anciens du bourg et de l'Ile d'Albe |
| | Développement des sites d'activité artisanale | | Qualification des paysages des entrées du bourg |
| | Développement du commerce au bourg | | Rénovation du patrimoine bâti |
| | | | Création d'une liaison cyclable Le Vergeroux / Tonnay-Charente |
| | | | Création d'une liaison cyclable Muron / Tonnay-Charente |